

Indicateur de tri

DÉCHET RÉSIDUEL

Restes de cuisine et alimentaires (« swill ») / denrées alimentaires non-emballées



Denrées alimentaires emballées



Os, graisses, restes de viande



Huile/graisse de friture usagée



AUTORISÉ ?

- Restes organiques, excédents de la préparation des repas
- Restes des préparations de viande (bouilli, cuite,...)
- Sauce, soupe*
- Denrées alimentaires des assiettes
- Légumes et fruits
- Pain et pâtes alimentaires

*remplir le container jusqu'à max 15 cm en dessous du bord si des liquides sont repris

- Fruits & légumes emballés (film, filet, bol)
- Produits laitiers comme du yaourt emballé (pots, tetra pack)
- Denrées alimentaires emballées comme le fromage, charcuterie, garniture, pizza, biscuits,...
- Produits congelés
- Produits alimentaires emballés divers

- Restes de viande frais de la boucherie (catégorie 3)
- Couennes
- Os
- Charcuterie expirée non-emballée (saucisson frais, hamburger,...)

- Huile/graisse de friture de la friteuse
- Graisse à frire (e.a. poulet rôti)
- Huile de cuisson et huile de friture ou autres huiles de cuisine

INTERDIT ?

- Substances perturbateurs non-organiques comme couverts (métal/plastique) et serviettes
- Toutes sortes d'emballages (verre, conserves, métal,...)
- Denrées alimentaires emballées
- Déchets de jardin (déchets biodégradables)

- Denrées alimentaires emballées en VERRE
- Denrées alimentaires emballées en CANETTE

- Charcuterie emballée
- Cadavres animales ou parties d'animaux morts
- Eau de rinçage, eau de vaisselle
- Substances perturbateurs non-organiques comme couverts (métal/plastique) et serviettes
- Toutes sortes d'emballages (verre, conserves, métal,...)

- Restes de casserole ou friture (viande)
- Restes du dégraisseur
- Tissus (de filtration), essuie-tout ou autres tissus solides
- Eau de rinçage, eau de vaisselle